

La Société des
Gens de Baignade
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

« De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace » (Georges Danton, Discours à la Convention de Paris, 1792)

"Redonner le fleuve aux Québécois"

Documents déposés à l'occasion de la consultation
organisée par la Commission de la Capitale nationale du Québec

1. *"Fleuves et rivières : mode d'emploi grand public"* ÉCODÉCISION (1995).
2. *"Nos berges cadénassées"*, Éditorial, LE SOLEIL (1995).
3. *"Pour une politique québécoise en matière d'accessibilité et d'usage des plans d'eau"* - Mémoire au BAPE (1999). Auteur: Stéphane BOUCHARD.
4. *La "Doctrine du Public Trust" et l'usage collectif des plans d'eau aux Etats-Unis*. Mémoire par Louis-H. CAMPAGNA (1999).
5. Article du magazine AQUAPOLIS (Venise): *"Québec: il Bacino Louise diventerà una spiaggia urbana"*. Léonce NAUD (1998).
6. *"Québec: quel avenir pour le quartier portuaire historique ?"*
Conférence à Paris: *"Vivre et habiter la ville portuaire"*, Léonce NAUD (1994)
7. *"L'avenir des villes est-il sur leurs rivages ?"* - Programme du FORUM NICE 2000 (2 au 6 octobre 2000).
8. **"QUÉBEC VILLE BALNÉAIRE 1608 - 2008"**.

La Société des Gens de Baignade prépare un ouvrage majeur sur la question de l'accès et de l'usage des plans d'eau publics dans la grande région de Québec en général, et au centre-ville de Québec en particulier. Elle a examiné les options fondamentales d'aménagement mises de l'avant dans les documents rendus publics par la Commission de la Capitale nationale du Québec.

La Société prie les Commissaires de prendre connaissance des documents joints afin que l'échange public soit des plus fructueux. Elle entend aborder brièvement la question des structures d'accès au fleuve pour l'usage des personnes, en particulier dans le secteur face à la Place Royale, au Château Frontenac et à la Terrasse Dufferin.

Commentaires généraux

On retrouve des éléments très intéressants dans le document de consultation : la détermination à conserver le caractère public des berges et à favoriser leur accès par l'ensemble de la population, la relativisation de l'importance du boulevard Champlain, véritable piste de course qui est la raison première de la destruction du front fluvial de Québec, la volonté de renaturaliser le littoral, entre autres.

Cependant...

Le concept de promenade auquel on semble attribuer une fonction centrale peut être intéressant pour autant qu'il débouche sur des *usages réels*. Il ne doit pas se fermer sur lui-même, s'enfermer dans une logique représentativiste du promeneur solitaire – ou d'une foule de promeneurs – touriste en sa propre ville, comme le Québécois à Place Royale, sujet ludique (à peine) d'un patrimoine assujéti à des fins touristiques.

Aménager un lieu n'est pas créer un spectacle. Un espace habité passe pratiquement inaperçu, il se laisse oublier par ceux qui l'habitent comme les mots qu'on emploie. D'ailleurs ceux-ci, lorsqu'ils deviennent sujets d'attention, sombrent dans l'étrangeté et s'offrent au spectacle.

Il est intéressant de constater que le document de consultation prend en compte les diverses recommandations qui ont déjà été faites concernant l'aménagement de cette portion du littoral et rappelle, entre autres, les propositions contenues dans le Plan directeur de l'aménagement des berges de Sillery. À ce propos, Nous tenons à souligner un écart entre le rapport du Comité des berges de Sillery et le Plan directeur, conçu par la firme Pluram, d'ailleurs impliquée dans des aménagements littoraux liés à l'expérience traumatisante de "Québec '84".

Alors que le rapport du Comité des berges recommandait la création d'une plage de baignade à l'est de la marina du Foulon, le plan Pluram, qui devait refléter le travail préalable du Comité des berges, écarte d'emblée et sans aucune justification tout accès public permettant un contact direct avec l'eau pour le grand public.

Tout se passe comme si les photos d'époque qu'utilise la Commission, lesquelles montrent des foules nombreuses et populaires jouissant du fleuve de bien des façons, devaient évoquer une sorte de paradis perdu dont il n'est pas question d'envisager le retour éventuel. *Quelqu'un aurait-il décidé que l'usage réel de l'eau du Saint-Laurent doit être réservé à cette classe de gens capables financièrement de faire l'acquisition d'un bateau de plaisance puis de le stationner dans une des marinas de la région ?*

Cet élément nous semble central. L'étude menée par le Comité ZIP l'a bien démontré : après la promenade à vélo, c'est la baignade que les citoyens voudraient voir privilégier en tant qu'activité liée au fleuve (20,2% des répondants). C'est-à-dire un usage réel et populaire du plan d'eau fluvial. Cet élément d'utilité publique et populaire du fleuve doit impérativement, à notre avis, s'appliquer à tous les projets quels qu'ils soient qu'avance la Commission de la Capitale nationale.

Cette portion du littoral - entre les ponts qui franchissent le Saint-Laurent et la Pointe-à-Carcy - ne doit pas devenir un espace-spectacle destiné en priorité aux éventuels chefs d'État étrangers en visite, mais un ensemble d'espaces reliés entre eux et réellement utilisé par les citoyens ordinaires. L'idée d'investir massivement pour créer en quelque sorte un "boulevard cérémoniel" qui s'étendrait des pistes d'atterrissage de l'aérodrome local jusqu'aux marches du Palais Présidentiel nous semble d'une inspiration malheureuse...et bien connue.

Les éventuels chefs d'État - si tant est qu'il nous désirions les "impressionner" - le seront bien davantage en constatant que les rives de la Capitale nationale du Québec auront ont été aménagées dans le sens du monde, en visant avant tout l'usage qu'en feront à l'occasion les 7 millions de Québécois ainsi que les visiteurs et touristes.

Un concept dont l'économie est absente...

Non seulement les concepts d'une politique *touristique* du littoral ou encore d'une politique *sociale* du littoral semblent absents de la réflexion entreprise par la C.C.N depuis maintenant trois ans, mais également l'idée d'une politique *économique* d'utilisation des espaces littoraux ne semble nulle part envisagée.

Il aurait été intéressant de savoir, par exemple, que les Etats-Unis consacreront en 2001 quelque 128 millions de dollars (U.S.) à remettre du sable sur leurs plages, favorisant ainsi leur utilisation par un large public. Ou encore, que le Corps des Ingénieurs de l'Armée américaine gère directement 1000 plages publiques, des centaines de sentiers de randonnées, des dizaines de milliers d'emplacement de camping, estimant par ailleurs le retour sur de tels investissements à 64 dollars par unique dollar d'investi... -

Contrairement à la situation qui prévaut en Europe ou aux Etats-Unis, la question des retombées économiques de plages, d'accès et d'usages publics des rivages et littoraux reste encore totalement en friche au Québec.

Groupement d'intérêt public sous la Présidence d'Honneur de Jacques AMYOT, maître nageur

Équipe : Stéphane BOUCHARD, Gérald BOUCHER, Louis-H. CAMPAGNA, Marlyne CASEY, Léonce NAUD
(Président), Richard TURCOTTE.

Intérêt à l'étranger : Joan ALEMANY (Barcelone), Thierry BAUDOUIN (Paris), Éric JEAN-BAPTISTE (Paris), Jean-Claude LASSERRE (Lyon), Aude MATHÉ (Paris), Marta Moretti (Venise), Claude PRELORENZO (Paris), Karen RESHKIN (Chicago), Laurene VON KLAN (Chicago).

872, avenue Turnbull, suite 2, Québec (Québec) Canada GIR 2X3.

Téléphone/ télécopieur: 1. 418. 640. 0406